

QUELQUES BONNES PRATIQUES À ADOPTER

Limitez l'exposition aux huiles

- ✓ Préférer les modes d'application de type badigeonnage.
- ✓ En cas de pulvérisation :
 - régler la buse afin de limiter la formation de brouillard d'huile.
 - veiller au sens du vent afin que les salariés ne soient pas exposés au brouillard d'huile formé.
- ✓ Jeter les chiffons souillés dans des récipients fermés.
- ✓ Utiliser des protections oculaires, des gants de type nitrile, des bottes et des vêtements imperméables et résistants aux solvants (ex : combinaison de type 4 équipée de capuche).
- ✓ Équiper les salariés de protection respiratoire :
 - émulsions d'huiles ou huiles sans solvant :
demi-masque filtrant FFP2
demi-masque à ventilation assistée TM2 P (durée > 1 heure)
 - huiles avec solvant :
demi-masque équipé d'un filtre A2 P
demi-masque à ventilation assistée TM2A2 P (durée > 1 heure)

Respectez les mesures d'hygiène

- ✓ Se laver régulièrement les mains et le visage.
- ✓ Prendre une douche en fin de poste.
- ✓ Nettoyer régulièrement les équipements de protection individuelle et les stocker dans un endroit propre.
- ✓ Ne pas boire, manger, fumer sur les lieux de travail.

CONTACTS UTILES

APST-BTP-RP
110 avenue du Général Leclerc
92340 BOURG-LA-REINE
www.apst.fr

CRAMIF
Prévention des Risques Professionnels
17-19 Place de l'Argonne
75019 PARIS
www.cramif.fr

DIRECCTE IDF
Pôle Travail
21 rue Madeleine Vionnet
93300 AUBERVILLIERS
www.idf.direccte.gouv.fr

OPPBTP
Agence IDF
1, rue Heyrault
92660 BOULOGNE-BILLANCOURT Cedex
www.preventionbtp.fr



Caisse régionale
Île-de-France

Caisse Régionale
d'Assurance Maladie d'Île-de-France
17-19 avenue de Flandre 75954 PARIS CEDEX 19

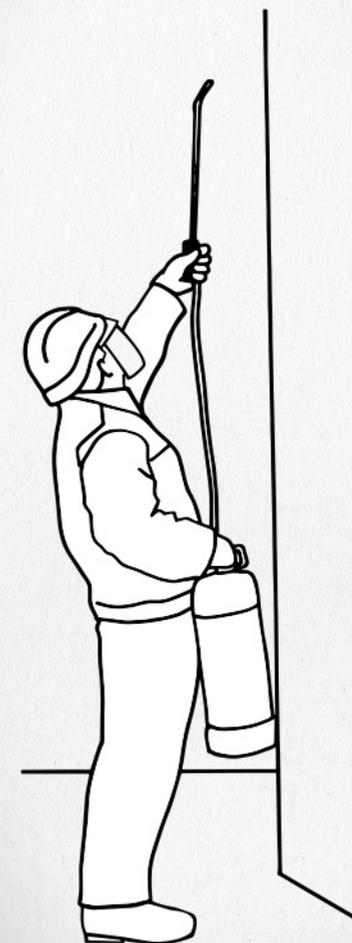
www.cramif.fr

Direction Régionale
des Risques Professionnels

HUILES DE DÉCOFFRAGE

COMMENT CHOISIR

LES MOINS DANGEREUSES ?

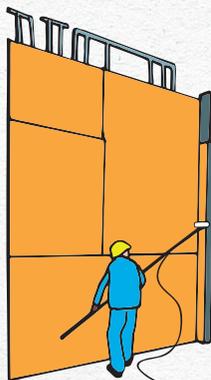


LES DIFFÉRENTS TYPES D'HUILES

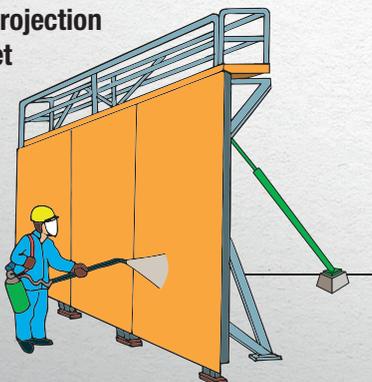
- ✓ **Huiles végétales**
 - émulsions d'huiles végétales
 - pures ou à base végétale
- ✓ **Huiles de synthèse**
 - émulsions d'huiles de synthèse
 - pures ou à base d'huiles de synthèse
- ✓ **Huiles minérales**
 - émulsions d'huiles minérales
 - minérales pures ou recyclées

MODES D'APPLICATION

- ✓ **Badigeonnage**
à l'aide de rouleaux,
de chiffons



- ✓ **Pulvérisation**
à l'aide d'un pulvérisateur
sous pression, projection
sous forme de jet
ou d'aérosol



EFFETS SUR LA SANTÉ

Par contact avec la peau direct ou indirect (vêtements) et par inhalation des aérosols (travaux par pulvérisation) :

- ✓ **Pathologies cutanées**
boutons d'huiles, irritation, eczéma...
- ✓ **Pathologies respiratoires**
asthme, bronchite, pneumopathie

ATTENTION :

Les huiles minérales recyclées ou insuffisamment raffinées peuvent contenir des substances CMR (Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques).

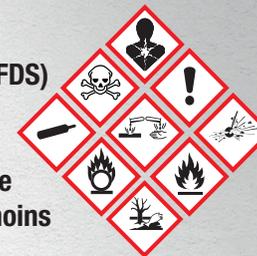
Maladies Professionnelles

Tableau 36 : Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse.

Tableau 36 bis : Affections cancéreuses provoquées par les dérivés suivants du pétrole : huiles minérales peu ou non raffinées et huiles minérales régénérées utilisées dans les opérations d'usinage et de traitement des métaux, extraits aromatiques, résidus de craquage, huiles moteur usagées ainsi que suies de combustion des produits pétroliers.

COMMENT CHOISIR LE BON PRODUIT ?

- ✓ Demander les fiches de données de sécurité (FDS) à votre fournisseur et les transmettre à votre médecin du travail afin de choisir les produits les moins dangereux pour la santé.

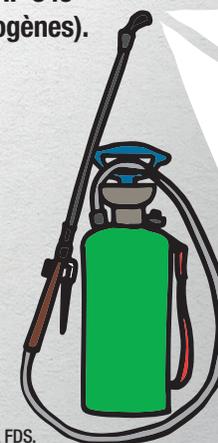


- ✓ Privilégier les huiles « pur végétal » et les émulsions d'huiles végétales.
- ✓ Choisir des huiles dont le point éclair est supérieur à 60 °C, afin de prévenir tout risque d'incendie.
- ✓ Éviter les huiles contenant des solvants et des additifs toxiques (attention à la présence de solvants pétroliers dans les huiles à base végétale ou à base de synthèse !).
- ✓ Proscrire les huiles minérales recyclées ou insuffisamment raffinées.
- ✓ Proscrire les huiles minérales neuves contenant plus de 3 % en poids d'extrait DMSO mesuré selon la méthode IP 346* (classées cancérogènes).

STOP aux huiles minérales recyclées

STOP au POINT ECLAIR < 60 °C

STOP aux CMR



* Conformément à la rubrique 3 de la FDS.